



Les essais ERGAP : essais de persistance de variétés prairiales

Dans le cadre du projet européen GLEA, Agra-Ost et Fourrages Mieux ont entamé en 1998 un échange transfrontalier de leurs informations variétales avec six « Länder » allemands (Saxe, Thuringe, Hesse, Rhénanie-Palatinat, Sarre et Rhénanie-du-Nord-Wesphalie). C'est ainsi que depuis 2007, GLEA représente la Région Wallonne au sein du groupe de travail "Coordination des essais et des recommandations pour prairies en région de moyenne montagne". Ce groupe est constitué d'organismes travaillant sur le sujet des prairies dans l'ensemble de l'axe de moyenne montagne d'Europe centrale. Les essais réalisés par l'ensemble des organismes permettent une recommandation variétale commune très rigoureuse, basée sur un pool de données très vaste.

Dans un climat de diminution du nombre d'agriculteurs, de réduction des moyens financiers disponibles pour la recherche agronomique et face à un marché des semences davantage mondialisé, avec des pratiques commerciales toujours plus basées sur l'effet publicité, cet échange transfrontalier vise à assurer en matière de prairies, la qualité d'un conseil et d'une recommandation indépendante. En Ardenne, région agricole défavorisée cet aspect est important puisque plus de 60 % de la SAU sont exploités en prairies.

Ces essais transfrontaliers ont pour but de tester le comportement (persistance) des variétés de différentes graminées et légumineuses dans les conditions pratiques des exploitations agricoles. Ils présentent de ce fait une parfaite complémentarité aux essais réalisés en situation expérimentale. La fertilisation, l'intensité et le mode d'exploitation (fauche, pâturage ou mixte) sont des paramètres entièrement décidés par l'agriculteur auprès duquel l'essai est implanté.

Les variétés sont semées en pur et dans un mélange type. Chaque site d'essai comprend 2 répétitions. Un effet de répétition supplémentaire est obtenu grâce à l'implantation des mêmes variétés (et suivant le même protocole) sur de nombreux autres sites de la région de moyenne montagne.

L'appréciation des essais est effectuée chaque année avant et après la période hivernale, en se basant sur les critères suivants :

- l'agressivité de la variété (fonction de la proportion de la variété dans la parcelle en mélange),
- la résistance à la pression des maladies, la vigueur apparente et la résistance à l'envahissement par les adventices (observations dans la parcelle en pur).

En raison de l'objet même du testage (la persistance des variétés), la durée de cet essai est illimitée. Les résultats deviennent de plus en plus intéressants au fur et à mesure que l'implantation prend de l'âge et que les différences entre les variétés se marquent.